



*Le Matin.:

- Dans le cadre de la déclinaison de la Vision 2015 pour le développement de l'artisanat, la ministre de l'Artisanat et de l'économie sociale et solidaire, Fatema Marouane, a présidé récemment la cérémonie de lancement de la deuxième édition de la semaine de l'artisanat, qui se tient du 17 au 23 décembre sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Plusieurs manifestations sont programmées dans le cadre de cette semaine. Selon la ministre, un Salon national sera organisé à l'espace OLM Souissi à Rabat dans le but de présenter les avancées réalisées tant sur les volets production, formation et qualité qu'en matière de préservation des métiers et du patrimoine.

- A partir du mois janvier 2016, un décret sera publié, fixant la valeur des honoraires des avocats en contrepartie des prestations qu'ils effectuent dans le cadre de l'assistance judiciaire. Ce décret, qui a été adopté lors du dernier conseil de gouvernement, est le résultat d'une série de rencontres de dialogue entre le ministère de la Justice et l'Association des barreaux du Maroc (ABAM).

*L'Opinion.:

- La production halieutique du Maroc s'élève à 1,35 million tonnes en 2014, soit une valeur de 955,84 millions de dollars. Sur ce total, la part des poissons pélagiques représente 85,28 pc et les poissons blancs 7,67 pc de la production, selon le département des Pêches maritimes. Les exportations du Royaume en produits de la mer s'élèvent, durant la même année, à 590.264 tonnes pour un chiffre d'affaire de 1,70 milliard de dollars, selon la même source. Ces performances constituent le fruit de la stratégie "Halieutis" adoptée par le Maroc en 2009 avec, pour ambition, d'assurer le développement et la compétitivité du secteur halieutique national.

- Le ministre qatari de l'enseignement supérieur Mohamed ben Abdelwahed al-Hammadi et l'ambassadeur du Royaume du Maroc à Doha El Mekki Gaouane ont signé, dimanche à Doha, un protocole d'accord de coopération en matière de recrutement de cadres marocains pour enseigner au Qatar. En vertu de ce protocole, la partie qatarie présente ses besoins par spécialités et définit les conditions à partir de l'année scolaire 2015-2016, tandis que la partie marocaine étudiera ces besoins et émettra une note interne pour une sélection des cadres

éducatifs. Le document fixe la période d'affectation des cadres éducatifs marocains au Qatar à trois ans, renouvelable une fois pour une même durée.

*Aujourd'hui le Maroc.:

- La marche de Casablanca et la grève nationale du 10 décembre n'ayant pas suffi à infléchir la position gouvernementale, les états-majors de l'UMT, de la FDT, de la CDT et de l'UGTM se réunissent aujourd'hui pour annoncer un nouveau planning de leurs actions de protestation. La date sera une surprise pour le chef du gouvernement Abdelilah Benkirane "qui, on l'espère, comprendra bien le message cette fois-ci", annonce Abdelkader Zaer, numéro deux de la CDT. La tension reste ainsi à son comble entre le gouvernement qui s'accroche à sa réforme de la retraite et les syndicats qui critiquent le gel de leur dossier revendicatif.

- Zouhair Chorfi, directeur de l'Administration des douanes et impôts indirects, a indiqué, dans un rapport d'activité au titre de 2014, que la lutte contre la contrefaçon ont permis la saisie de plus de 7,3 millions d'articles contre 3,3 millions en 2013 et 1,2 million en 2012. Cette action a été confortée par l'instruction de plus de 690 dossiers se rapportant à des demandes de mise en libre circulation de certaines marchandises contre 549 dossiers durant l'année précédente.

*Libération.:

- La Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) entrave le processus de rénovation des conventions nationales, selon une lettre datée du 9 novembre et adressée par le directeur général de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), Hazim Jilali, au chef du gouvernement. Ce dernier y demande l'intervention de Benkirane pour qu'il trouve des solutions aux problèmes qui entravent jusqu'à présent la rénovation de ces conventions.

- C'est le forcing absolu. La course contre la montre pour arrêter l'irréparable, du moins limiter les dégâts dans un combat qui dure depuis déjà 2007. Au cœur de la bataille, trois textes qui vont impacter négativement l'exercice du journalisme au Maroc. Les projets de statut du journaliste professionnel et du Conseil national de la presse - les deux textes sont actuellement devant la commission parlementaire de l'information - en plus de celui du Code de la presse qui n'a pas encore été adopté en conseil de gouvernement, sont désormais un enjeu de pouvoir pour Mustapha El Khalfi, ministre de la Communication qui, à l'évidence, ne veut pas achever

son mandat sans faire passer ses textes régissant une profession et un secteur en attente d'un code depuis trop longtemps.

*Al Bayane.:

- L'arrêt du tribunal européen sur l'accord agricole entre le Maroc et l'Union européenne continue de susciter des réactions de par le monde. Le Maroc a fait part de son étonnement de cette décision incohérente et incompréhensible qui serait motivée par le lobbying orchestré par les ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume. Ainsi, par la voix de sa diplomatie, le Maroc a affirmé qu'il "n'accepte jamais qu'on porte atteinte à ses intérêts, sa souveraineté et son intégrité". A l'issue d'une entrevue avec la représentante de l'UE aux Affaires étrangères et à la politique de sécurité, Federica Mogherini, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Salaheddine Mezouar, a souligné que "le Maroc, qui a toujours respecté ses engagements, insiste sur des relations avec l'UE basées sur la clarté et le sérieux dans leur globalité".

- L'Agence nationale de réglementation des télécommunications vient de rendre une décision désignant, pour l'année 2016, les exploitants de réseaux publics de télécommunications (ERPT) exerçant une influence significative sur les marchés particuliers. Ainsi, au titre de 2016, IAM est désigné ERPT puissant sur les marchés de terminaison fixe, de terminaison mobile voix, de liaisons louées, sur le marché de gros de l'accès aux infrastructures physiques constitutives de la boucle et sous-boucle locale filaire et sur le marché de gros d'accès à l'infrastructure du génie civil.

*L'Economiste.:

- Les déficits guettent le régime d'assurance maladie obligatoire. La menace est surtout pressante pour le régime AMO des fonctionnaires géré par la CNOPS. Les déficits techniques vont commencer à pointer dès 2018 pour dépasser 1,5 milliard de dirhams en 2025. Si les taux de cotisation actuels sont maintenus, le régime risque de puiser dans les excédents de 8 milliards de dirhams cumulés et qui constituent un matelas de sécurité.

- La centrale Noor I (160 MW en technologie thermo-solaire à capteurs cylindro-parabolique), le premier site de production du complexe de Ouarzazate (un minimum de 500 MW), est fin prête.

"Le site a été un référentiel important en termes de projets énergétiques développés au Maroc dans le contexte de la COP21", explique une source proche du dossier. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 500.000 plaques réfléchissantes incurvées sur 800 rangées, plantées sur 480 hectares de superficie. Cela équivaut à l'alimentation en électricité de 700.000 foyers marocains.

*Assabah.:

- Le chef du gouvernement Abdelilah Benkirane a souligné, lundi l'ouverture des travaux du Sommet des partenaires sociaux pour l'emploi en Afrique, que toutes les approches adoptées ont montré leurs limites dans la résorption de ce fléau, appelant à réviser les stratégies conçues à cet effet.

- Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, a affirmé que le gouvernement n'allait pas rester les bras croisés devant la détérioration de la situation de la Caisse marocaine des retraites, dont la réforme s'avère urgente du fait que tout retard risque de relever son coût financier et politique. Il a affirmé que l'exécutif prendra ses responsabilités politique et morale pour accomplir cette réforme, dont la gestion a duré trois ans dans le cadre de la commission nationale des retraites.

*Al Haraka.:

- SAR le Prince Moulay Rachid a présidé, dimanche au Royal complexe des Sports équestres et Tbourida de Dar Essalam à Rabat, la finale de la 3-ème édition de la Coupe du Trône 2015 des clubs en saut d'obstacles. A son arrivée au Royal complexe des Sports équestres et Tbourida de Dar Essalam, SAR le Prince Moulay Rachid a été accueilli par Moulay Abdellah Alaoui, président de la Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE).

- Le Maroc abritera, le 16 décembre à Skhirat, la signature de l'accord entre les représentants des parlements rivaux libyens, parrainé par l'ONU et qui prévoit la formation d'un gouvernement d'union pour sortir la Libye du conflit, a indiqué le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Salaheddine Mezouar. Mezouar a pris part dimanche à la conférence internationale sur la Libye à Rome, qui s'est tenue en présence des chefs de la diplomatie de plusieurs pays, dont le secrétaire d'Etat américain John Kerry.

*Al Alam.:

- Le gouvernement suédois décide d'attaquer l'arrêt rendu par le Tribunal de l'Union européenne, le Polisario est surpris. La Suède, qui s'ajoute à d'autres pays européens pour en appeler de cette décision, envoie ainsi un message clair au Maroc et à l'opinion publique dans la région indiquant qu'elle a effectivement changé sa position à l'égard du différend artificiel autour du Sahara marocain et qu'elle comprend le bien-fondé des droits marocains dans ce conflit.

- Le ministère de la Communication et l'Association des œuvres sociales des journalistes de la presse écrite ont conclu lundi une convention de partenariat portant sur l'octroi d'une subvention sociale complémentaire aux journalistes professionnels de la presse écrite, d'un budget global de 12 millions de DH pour la période 2015-2016. Cette subvention consiste en un soutien permanent aux employés à bas salaires, des bourses de scolarité et d'appui au transport et au logement, outre une allocation pour les soins médicaux et des primes exceptionnelles relatives à des cas sociaux, comme le décès et la perte d'emploi.

*Bayane Al Yaoum.:

- L'intégration du Maroc dans le marché énergétique méditerranéen constitue l'un des axes majeurs de la stratégie énergétique du Royaume, a indiqué, vendredi à Rome, le ministre de l'Énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Abdelkader Amara. Le ministre, qui participait à un panel sur les énergies renouvelables, organisé dans le cadre de la conférence internationale sur la Méditerranée, a souligné que le Maroc est lié par des interconnexions avec l'Espagne (2 qui passeront bientôt à 3), l'Algérie et la Mauritanie, et envisage d'établir une interconnexion avec le Portugal.

- Le chef du gouvernement Abdelilah Benkirane a déclaré que les approches adoptées dans la lutte contre le chômage n'ont pas abouti, soulignant la nécessité de concevoir de nouvelles approches et de "travailler selon une nouvelle logique". Benkirane s'exprimait lundi à l'ouverture du Sommet des partenaires sociaux pour l'emploi en Afrique.

*Al Mounaataf.:

- Les professionnels marocains de l'agriculture ont "regretté" l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne (UE) au sujet de l'accord agricole Maroc-UE, soulignant que cette décision "jette de l'ombre sur une relation en constante amélioration entre deux partenaires historiques". Selon un communiqué du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ces professionnels ont fait preuve d'un grand esprit de coopération et de responsabilité tout au long de la mise en œuvre de l'Accord.

*Rissalate Al Oumma.:

- Les camps de Tindouf, "une zone non gouvernée et de non-droit", représentent une source de danger pour la sécurité en Afrique du nord, a affirmé Mbarka Bouaida, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération. "On sait que des groupes libyens recrutent des sahraouis qui vivent dans la pauvreté et l'illégalité opérant dans le trafic des êtres humains et alimentant le terrorisme", a-t-elle souligné lors d'un entretien avec l'agence italienne d'information Nova, en marge de la Conférence internationale sur la Méditerranée qui se tient à Rome.

- Les opérateurs du secteur de l'agriculture ont décidé la mise en place d'un "comité de veille" qui aura pour principale mission d'accompagner les relations Maroc-UE dans leur volet agricole, à l'issue d'une réunion avec le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime Aziz Akhannouch, notant que leur position reste tributaire de la réunion au niveau européen pour faire appel de l'arrêt du tribunal de l'UE. Omar Mounib, le vice-président de la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits et légumes, a souligné que "les professionnels ont affirmé leur volonté de faire face à toute tentative de tromperie à travers l'exposition de l'histoire réelle des réussites et de développement du Sud du Maroc", ajoutant que la décision du tribunal les a mis à l'écart, bien qu'ils soient les premiers concernés par le développement des provinces du Sud.

*Al Ahdath Al Maghribia.:

- La chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a réfuté, à l'issue d'une réunion avec le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Salaheddine Mezouar, en marge de sa participation à la réunion ministérielle sur la Libye, l'annulation de l'accord agricole avec le Maroc. Des chercheurs et académiciens estiment que la décision du tribunal de l'UE est une "décision politique".

- L'Institut royal des études stratégiques a souligné dans un rapport publié sur son site internet que les Marocains sont satisfaits de la sécurité et se plaignent de l'enseignement et du manque de transparence. Le rapport a été élaboré en partenariat avec l'institut "Reputation institute" en vue d'analyser la situation du Maroc par rapport à celle d'autres pays et étudier les points forts et faibles et les facteurs de développement.

*Al Mounaataf.:

- Les professionnels marocains de l'agriculture ont "regretté" l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne (UE) au sujet de l'accord agricole Maroc-UE, soulignant que cette décision "jette de l'ombre sur une relation en constante amélioration entre deux partenaires historiques". Selon un communiqué du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ces professionnels ont fait preuve d'un grand esprit de coopération et de responsabilité tout au long de la mise en œuvre de l'Accord.

*Rissalate Al Oumma.:

- Les camps de Tindouf, "une zone non gouvernée et de non-droit", représentent une source de danger pour la sécurité en Afrique du nord, a affirmé Mbarka Bouaida, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération. "On sait que des groupes libyens recrutent des sahraouis qui vivent dans la pauvreté et l'illégalité opérant dans le trafic des êtres humains et alimentant le terrorisme", a-t-elle souligné lors d'un entretien avec l'agence italienne d'information Nova, en marge de la Conférence internationale sur la Méditerranée qui se tient à Rome.

- Les opérateurs du secteur de l'agriculture ont décidé la mise en place d'un "comité de veille" qui aura pour principale mission d'accompagner les relations Maroc-UE dans leur volet agricole, à l'issue d'une réunion avec le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime Aziz Akhannouch, notant que leur position reste tributaire de la réunion au niveau européen pour faire appel de l'arrêt du tribunal de l'UE. Omar Mounib, le vice-président de la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits et légumes, a souligné que "les professionnels ont affirmé leur volonté de faire face à toute tentative de tromperie à travers l'exposition de l'histoire réelle des réussites et de développement du Sud du Maroc", ajoutant que la décision du tribunal les a mis à l'écart, bien qu'ils soient les premiers concernés par le développement des provinces du Sud.

Écrit par Administrator
Mardi, 15 Décembre 2015 10:28 -

*Al Ahdath Al Maghribia.:

- La chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a réfuté, à l'issue d'une réunion avec le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Salaheddine Mezouar, en marge de sa participation à la réunion ministérielle sur la Libye, l'annulation de l'accord agricole avec le Maroc. Des chercheurs et académiciens estiment que la décision du tribunal de l'UE est une "décision politique".

- L'Institut royal des études stratégiques a souligné dans un rapport publié sur son site internet que les Marocains sont satisfaits de la sécurité et se plaignent de l'enseignement et du manque de transparence. Le rapport a été élaboré en partenariat avec l'institut "Reputation institute" en vue d'analyser la situation du Maroc par rapport à celle d'autres pays et étudier les points forts et faibles et les facteurs de développement.

*Al Ittihad Al Ichtiraki.:

- Plusieurs eurodéputés ont appelé l'Union européenne à jouer un rôle positif dans le conflit du Sahara et à œuvrer pour l'organisation d'un recensement de la population séquestrée dans les camps de Tindouf auquel s'oppose farouchement l'Algérie depuis plus de quarante ans. "L'impasse dans laquelle se trouve le conflit du Sahara est directement liée à l'absence de recensement dans les camps de Tindouf", ont souligné ces eurodéputés de différents groupes politiques dans une lettre ouverte adressée à la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne Federica Mogherini, à la veille de la tenue à Bruxelles du Conseil d'association Maroc-UE.

- L'indice de la production des industries manufacturières a enregistré une baisse de 1,5 pc au cours du troisième trimestre 2015 par rapport à la même période de 2014, selon le Haut-commissariat au plan (HCP). Cette régression résulte notamment de la baisse du "raffinage de pétrole" de 58,8 pc, des "autres produits minéraux non métalliques" de 3 pc, a expliqué le HCP dans une note relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière (IPIEM) du 3ème trimestre 2015.

*Akhbar Al Yaoum.:

- Dans sa première réponse aux détracteurs de la prolongation de la période de transitoire d'authentification du mariage coutumier, après l'adoption par le Parlement de l'amendement de l'article 16 du Code de la famille, le ministre de la Justice et des libertés, Mustapha Ramid, a affirmé que l'authentification des actes de mariage par la Fatiha sert l'intérêt des mineures. Ramid a indiqué que l'article 16 aborde des cas qui existent bel et bien dans la société, des unions établies dont peuvent naître des enfants mais qui ne sont pas reconnues par la loi.

*Al Massae.:

- Un rapport de la commission de contrôle de la Mutualité générale de l'éducation nationale au titre de l'exercice 2012 a dévoilé au grand jour des irrégularités d'envergure, notamment le salaire exorbitant octroyé à des femmes de ménage de certains cabinets dentaires affiliés à la mutuelle, qui atteint 7.000 dirhams mensuels.

- Le maire de la ville de Fès, Driss El Azami El Idrissi, a tenu samedi une rencontre ouverte du conseil communal avec les associations de la médina de Fès pour mettre le doigt sur les dysfonctionnements entravant le développement de cette zone.

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)